



Demande de changement de droit de garde

Par **nanou3004**, le **12/05/2009** à **14:11**

Bonjour,

Je vais tenter d'être brève.

Mon mari a obtenu le droit de garde de sa fille aujourd'hui âgée de 13 ans, il y a 3 ans, à sa demande à elle.

Tout se passait très bien, elle s'épanouissait (aux dires des amis), elle avait de très bonnes notes, elle s'entendait bien avec moi, sa belle-mère et avec les 3 enfants que j'ai eu avec son père...

Elle rencontrait d'ailleurs de sérieux problèmes avec sa mère qui refusait de venir la chercher régulièrement en DVH car, je cite la gamine, "l'essence coute cher", elle ne participait plus à aucun anniversaire familial ni à aucune fête.

Elle recontrait pour cela l'assistante sociale du collège pour se "vider".

Nous projetions de partir en vacances en avril avec elle, vacances prévues et payées depuis 9 mois.

Au retour du DVH de Pâques chez sa mère, son comportement a subitement changé, insultant son père et désirant partir en vacances chez sa mère plus tôt. Nous ne pouvions pas puisque nous partions à 700 kms de là. Elle s'est emballée et a dit que c'était pour faire "chier".

SON père s'est énervé (excédé par 10 ans de problèmes avec la mère) et elle est donc partie les 2 semaines chez la mère.

Au retour, elle fait une crise d'angoisse, hospitalisation...

Maintenant, elle dit vouloir retourner vivre chez sa mère à cause de la dispute et parce que son père la force à faire ses devoirs et que c'est stressant !

Son père lui demanda si sa mère la forçait à faire ses devoirs : "non, et elle n'a pas de dictionnaire pour travailler"...

Son seul prétexte pour partir est que nous sommes stricts (ce qu'elle savait en venant ici, mon mari l'avait dit au JAF) et aujourd'hui, en 3 jours, retourne sa veste.

De plus, la mère lui épèle les sourcils, les jambes, lui dit que si elle revient, elle ne demandera

pas de pension, etc... "copine" en fait.

Que pouvons-nous faire ?

Que va penser le juge de tout cela ?

Je précise qu'elle est suivie aujourd'hui par un pédopsy...

Je vous remercie de votre réponse.

Nadège DELLIER